

Santé et fédéralisme

Exercice 1 :

Tout comme la politique suisse, le système de santé suisse repose sur une structure fédéraliste. Cela signifie que les communes, les cantons et la Confédération élaborent ensemble les lois et les ordonnances dans le domaine de la santé. Ils se partagent les tâches. Lis le dossier thématique « Santé » sur easyvote.ch. Essaie ensuite d'attribuer les tâches ci-dessous au bon niveau fédéral.

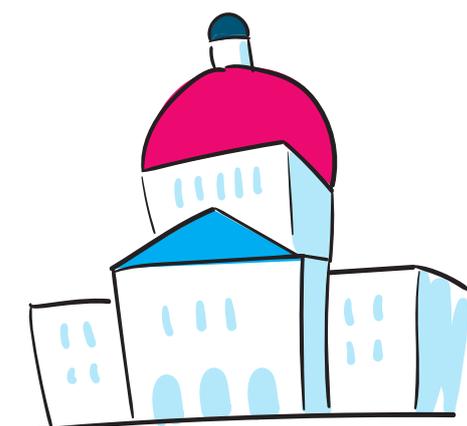
Mise en œuvre des lois nationales

Veiller à ce qu'il y ait suffisamment d'hôpitaux dans la région

Représenter les intérêts de la politique de la santé à l'étranger et auprès des organisations internationales

Élaborer des prescriptions pour les médicaments

Élaborer des stratégies en matière de politique de santé



Confédération



Canton

Financer la réduction des primes de caisses-maladie

Édicter des lois concernant la recherche sur l'être humain

Mettre en œuvre les lois cantonales

Mettre à disposition suffisamment de personnel médical

Exercice 2 :

Les communes ont également la possibilité d'améliorer et de promouvoir la santé de la population. Discutez par groupe de deux de ce qui peut être fait au niveau communal pour atteindre cet objectif. Vous pouvez également faire des recherches en ligne à ce sujet.